



conseil pour spoliation heritage

Par **ANGEMARIE**, le **21/04/2010** à **20:42**

mon pere vient de mourir depuis des années il etait sous l'emprise de sa nouvelle femmme ; il est mort le -6 avril 2010. nous l'avons su le 19 04 2010. une carte a été envoyée a notre mère en lui disant qu'il avait été enterre dans une ambiance familiale . nous sommes six enfants plus onze petits enfants et huit arrieres petits enfants et personne nous a signaler le deces.la derniere femme de notre père a racheter la maison en viager ainsi que les bibelots interne que pouvons nous fire.

je vous remercie par avance de votre réponse.

DUBUIS Marie Ange

Par **gajuin**, le **24/04/2010** à **23:07**

Bonsoir,

Vous êtes victimes comme beaucoup d'enfants du divorce devenus adultes des disfonctionnements des lois dont l'article 918.

A ce sujet victime comme vous et votre famille des prédateurs d'héritage j'ai effectué ce hiver une grève de la faim de 62 jours et pense avoir obtenu la modification a venir de cette loi inadaptée aux enfants des familles recomposées.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement.

Par **France 2**, le **24/06/2010** à **17:53**

Bonjour,

Journaliste pour France 2 au sein de l'émission "Prise directe" présentée par Béatrice Shoenberg, je réalise un reportage de 26 minutes sur la spoliation. j'ai vu votre message sur le forum, pourriez-vous m'en dire plus sur votre histoire, pourrions-nous en parler au téléphone?

Il s'agit uniquement d'une interview informelle. merci pour votre aide.
veuillez agréer l'expression de mes plus sincères salutations,

Grégory Héraud
01 70 92 28 25 ou mon mail g.heraud@elephant-cie.com